

La Vesancière

N° 96 - XXV^e année

Janvier 2021



Bonne Année !

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès d'Eliane Jonker :
06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com
Remerciements à Geneviève Blanc pour la relecture

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 mars 2021**

Distribution

Janvier	Au Bon Sens / Scrapbooking
Avril	CLAV
Juillet	Les Amis de la chapelle
Octobre	PEVV

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)***



LES VŒUX DU MAIRE

Chers Vesanciens et Vesanciennes,

La conjoncture actuelle ne nous permettant pas de vous accueillir dans notre maison communale pour la traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié s'il en est un, de convivialité et de rencontre, c'est pourquoi je vous adresse ces quelques mots.

Je vous présente, à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères de bonheur, de prospérité et surtout de bonne santé malgré la période difficile que nous traversons et qui ne doit pas nous empêcher de continuer à vivre en prenant toutes les précautions nécessaires en respectant les gestes barrières.

Il est de tradition, au cours de cette cérémonie, au-delà de formuler des vœux de bonne année, de présenter le bilan des actions menées à bien par la municipalité pendant l'année écoulée ainsi que les projets qui seront mis en œuvre pour l'année à venir.

La priorité de ce début de mandat fut d'assurer la continuité administrative de notre commune. Grâce aux efforts de tous, et surtout grâce à l'enthousiasme et au professionnalisme de notre nouveau secrétaire, c'est chose faite. Concernant les travaux, la phase 1 de la réhabilitation du château est terminée malgré les petites mais innombrables interventions des différents corps de métier.

Pour la phase 2, la cour ainsi que le préau ont été restaurés. Le permis de construire pour l'issue de secours de la classe des grands a enfin été accordé, les travaux seront exécutés aux prochaines grandes vacances.

Cet été, le toit de la Vesancière qui avait subi d'importants dégâts causés par de forts vents de l'hiver dernier a été réparé.

Divers travaux d'entretien ont été également réalisés sur les bâtiments communaux.

Un des grands défis de l'année 2020 était de trouver un gérant pour les salles de réception et le point rencontre. Suite à un travail important fait par la « commission château » que je remercie chaleureusement, un appel à candidature accompagné d'un cahier des charges très détaillé, lancé cet été, a permis d'attribuer à la société « Ô en Bouche » le marché. Une DSP (Délégation de Service Public) effective depuis le 1^{er} décembre 2020 a été signée pour une durée de 3 ans.

Nous souhaitons à M. Roberto Hoorelbeke et son équipe nos meilleurs vœux de réussite et je ne peux que vous encourager, dès que les mesures sanitaires le permettront, de fréquenter assidûment notre point rencontre qui s'appelle dorénavant « Ô château ».

Merci à l'ensemble du personnel municipal pour son implication de tous les jours, porté par un esprit constructif.

Merci à nos enseignants qui font de notre petite école, par la qualité de l'enseignement et des activités culturelles et sportives proposées, un formidable lieu d'épanouissement pour nos petits vesanciens.

Merci aux élus pour leur engagement, leur présence au service de la population surtout en ces temps si anxiogènes.

Enfin merci à vous tous pour le bien vivre ensemble, le lien social qui se tisse chaque jour, la proximité et cette appartenance qui fait de chaque citoyen un vesancien heureux.

Comment se présente l'année 2021 ?

Les projets, nous en avons, mais les finances nettement moins. Outre le désengagement de l'état que l'on subit depuis quelques années, nous sommes très impactés par la suspension par les services de l'état du remblaiement de la carrière de « Molière » (carrière Pélichet), nous privant d'une source de financement importante. Ajouté à cela une épuration des comptes due à une créance de 2008 impayée, c'est avec pratiquement 30% de revenu en moins qu'il faudra élaborer le budget 2021.

Après avoir bouclé le budget de fonctionnement, celui de l'investissement portera essentiellement sur des travaux de voirie.

A noter également que deux gros chantiers vont rythmer sur toute l'année la vie du village :

- La mise totale en souterrain de l'alimentation électrique du village financée et exécutée par ENEDIS.
- Le fibrage total de la commune financé par le SIEA et exécuté par la société AXIOME.

Pour conclure, au nom du conseil municipal et en mon nom, je vous réitère mes meilleurs vœux pour une excellente année 2021... et surtout, prenez bien soin de vous et de vos proches.

**Le Maire,
Bernard Mugnier**

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCE	ETAT CIVIL
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h le mardi soir de 18h à 19h30 Permanence du maire et des adjoints : uniquement sur rendez-vous Tél : 04 50 41 53 55 mail : mairie@vesancy.fr Web : www.vesancy.fr	<i>Naissances</i> Wilhelm Skarbrandt 4 oct. 2020 (Petit-fils de M. et Mme Mermet) Ferdinand Lancelot 31 oct. 2020 Louis Teste Seiler 29 nov. 2020 Arthur Simonin 3 déc. 2020 Wilhemina Weisbuch 6 déc. 2020 (petite-fille de Fabienne Pellerud) Gabriel Podaro 9 déc. 2020 (Petit-fils de M. et Mme Philippe Favre) <i>Décès</i> Jeannine Alamandy 16 juillet 2020 Darwin Curtis novembre 2020

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 30 novembre 2020 et du 6 janvier 2021

URBANISME

Déclarations préalables

100 route de Bottenay - construction d'un mur et d'un portail : *rejet tacite car dossier incomplet.*

222 route de la Combette - extension de l'habitation principale de 20 m² : *avis favorable.*

115 route de Bottenay - création de 3 velux : *avis favorable.*

145 route de la Combette - création d'un garage de 35,51 m² : *en cours d'instruction.*

95 route de la Combette - pose d'un velux : *avis favorable.*

79 chemin de Pochet - création d'une porte, réfection des volets et changement des menuiseries : *avis favorable.*

Permis de construire

Place du Château - création d'une issue de secours pour la salle de classe : *avis favorable.*

Route de la Vesancière - ajouts d'une terrasse, d'un second escalier extérieur, d'une petite fenêtre, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre... : *avis favorable.*

73 chemin de Pochet - extension de 48 m², construction d'un auvent de 18 m², portail électrique : *en cours d'instruction.*

222 route de la Combette - création d'un lotissement de 4 lots : *en cours d'instruction.*

Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUB)

« Les Ecluses » - implantation d'un relais de radiotéléphonie mobile : *en cours d'instruction.*

Instauration d'une Taxe d'Aménagement Majorée sur le périmètre de l'OAP Prés de cours

L'OAP Prés de Cours, inscrite dans le PLUiH, doit faire l'objet d'une Taxe d'Aménagement Majorée compte tenu des aménagements que cela va engendrer pour la collectivité notamment en matière d'aménagement et de sécurisation de voirie, gestion des déchets...

La Taxe d'Aménagement (TA) sur la commune de Vesancy est de 5% (sauf pour le périmètre de l'OAP Bottenay élargi où la TA est majorée à 12%).

L'assemblée, à l'unanimité, vote une Taxe d'Aménagement Majorée au taux de 12% sur le périmètre de l'OAP Prés de cours pour faire face aux aménagements futurs.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Avenant à la convention d'adhésion au service commun communautaire en charge de l'Application du Droit des Sols (Dispositifs publicitaires et enseignes)

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver la modification de la convention par voie d'avenant afin de permettre, à compter du 1^{er} janvier 2021, au service mutualisé, d'instruire pour les maires des communes membres, les demandes d'installation de dispositifs publicitaires.

Pour rappel, la convention précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux ou de recours.

La convention s'applique à l'instruction des actes et autorisations prévues au code de l'urbanisme pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune à savoir potentiellement : le permis de construire, le permis de démolir, le permis d'aménager, le certificat d'urbanisme et la déclaration préalable.

L'avenant à la convention porte sur la modification quant aux dispositions du code de l'environnement et aux missions du service de l'Application du Droit du Sol (ADS).

Dans la répartition des tâches entre la commune et le service instructeur, la convention indique que les agents du service interviennent dans le cadre des délégations de pouvoir consentis par le maire.

Il n'y aura aucun surcoût pour la commune si aucun dossier n'est déposé mais permettra, en cas de sollicitations de notre part à ce sujet, d'être conseillé par les services de Pays de Gex Agglo.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'adhésion au service commun communautaire en charge de l'application du droit des sols pour prendre en compte les demandes d'installations de dispositifs publicitaires.

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de pouvoir du conseil municipal au maire

Il est rappelé que l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Pour rappel, par délibération en date du 09 Juin 2020, le conseil municipal a délégué certains pouvoirs au maire. Aujourd'hui, il semble nécessaire d'ajouter un pouvoir à la liste déjà déléguée. Il s'agit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, à hauteur de 5 000 € maximum et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil municipal de fixer la liste de délégation des pouvoirs du conseil municipal au maire, pour la durée du mandat, telle que dressée ci-dessous :

4° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, à hauteur de 5 000 € maximum et lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

14° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

17° Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

24° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

D'annuler et remplacer la délibération n°031_2020 du 09 Juin 2020.

L'assemblée à 10 voix Pour et 1 abstention approuve la délégation de pouvoir du conseil municipal au maire, telle que présentée.

FINANCES

Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Le maire informe l'assemblée délibérante que, le trésorier principal de Gex a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 50 074,37 € dont 50 000 € pour non réalisation de places de stationnement au 6 route de Divonne.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des recettes pour un montant total de 50 074,37 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Décision modificative n°2 du budget principal

Situation des comptes après opérations :

N° de compte	Dénomination	Montant
6541	Créances admises en non-valeur	50 074,37 €
615231	Entretien, réparation voirie	8 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	5 446,92 €

L'assemblée approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée ci-dessus.

Révision de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement pour la réhabilitation du château

Opération	AP/CP	2018	2019	2020	2021
Réhabilitation du château	Autorisation de programme révisée	1 947 137,69 €	1 876 313,69 €	936 638,86 €	48 080,78 €
	Crédits de paiement				48 080,78 €
	Réalisé	70 824 €	939 674,83 €	888 558,08 €	
	Reste à couvrir	1 876 313,69 €	936 638,86 €	48 080,78 €	0

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la révision de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements comme susvisée et précise que le montant des crédits de paiements ouverts en 2021 sera inscrit au budget 2021.

FORÊTS

Approbation du programme d'aménagement forestier 2020 - 2039

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-1 du code forestier, et présenté à l'ensemble du conseil municipal précédent en date du 07 Janvier 2020.

Les grandes lignes du projet comprennent :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

La commune est couverte par 561 ha de forêts (sur une superficie totale de 1 062 ha) et est découpée en 2 périmètres par l'ONF :

- Un périmètre montagnard supérieur,
- Un périmètre collinéen et montagnard inférieur.

Le bois compris dans le périmètre montagnard supérieur est plutôt bon et celui compris dans le périmètre inférieur est touché par la maladie. De plus, il est estimé que les résineux disparaîtront du périmètre collinéen et montagnard inférieur à l'avenir à cause du réchauffement climatique.

Plusieurs pistes d'actions sont étudiées :

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Augmenter la diversité des essences ;

Favoriser la diversité structurale, en termes d'hétérogénéité verticale et horizontale ;

Favoriser la diversité génétique (plantations et semis d'arbres que l'on va chercher ailleurs) ;

Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels (récolte soignée et éclaircies favorisant la croissance) ;

Réduire l'âge de récolte (pour réduire l'exposition aux maladies).

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le Programme d'Aménagement Forestier 2020 - 2039 présenté par l'ONF.

Validation du programme de coupes 2021

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'ONF est tenu chaque année de porter à connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette (c'est-à-dire des coupes réglées - prévues au programme de l'aménagement en vigueur - ainsi que des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers).

Dans ce cadre, l'ONF propose d'inscrire les coupes suivantes pour l'exercice 2021 :

Parcelles 14 (571 m³) et 15 (581 m³) en coupes irrégulières.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'inscription à l'état d'assiette des parcelles 14 et 15 et la vente de chacune des coupes de l'année 2021.

Désignation des lots de bois destinés à l'affouage 2021

Comme chaque année, le conseil délibère sur la mise à disposition de bois de chauffage pour la population.

Cette année, M. LOCATELLI, agent patrimonial de l'ONF, propose d'exploiter les feuillus de la parcelle 38 (représentant 110 m³) pour l'affouage 2021. Il s'agit de feuillus invendus en 2019.

L'assemblée décide de mettre à disposition du bois de chauffage (affouage) pour l'année 2021 et désigne la parcelle 38 pour exploitation.

ÉCOLE

L'école compte 42 élèves répartis en 2 classes de 4 niveaux chacune :

21 élèves dans la classe des petits : PS 8 - MS 2 - GS 4 - CP 7

21 élèves dans la classe des grands : CE1 7 - CE2 3 - CM1 7 - CM2 4

Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans mais la scolarisation n'est pas obligatoire. La modification du règlement intérieur de l'école a été votée à l'unanimité pour mettre à jour cette obligation.

Participation de la commune aux dépenses scolaires et aux activités scolaires

L'année dernière, le conseil municipal avait maintenu le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève.

Il est proposé de renouveler, pour l'année scolaire 2020-2021, cette participation à hauteur de 114 € par élève pour les 42 élèves scolarisés sur la commune soit un total de 4 788 €.

D'autre part, sur la période scolaire 2019-2020, la commune avait maintenu la prise en charge du coût des activités sportives de ski et de piscine des enfants scolarisés.

L'activité ski n'aura pas lieu cette année en raison de la situation sanitaire mais il est tout de même prévu d'aller à la Faucille pour des sorties raquettes ou randonnées. Il faut donc prévoir le transport pour 6 sorties. L'activité piscine est également maintenue et prévue au 3^{ème} trimestre de l'année scolaire (du 29 mars au 27 juin 2021).

Il est donc proposé de prendre en charge les activités ski et piscine sur la base des prévisions suivantes :

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

- 1 000 € pour le transport pour l'activité ski
- 1 380,70 € pour l'activité piscine (550 € pour le transport et 830,70 € pour les entrées + forfait avec maître-nageur sauveteur)

Le budget total alloué pour les dépenses scolaires (fournitures + activités) pour l'année scolaire 2020-2021 serait de 7 168,70 € (contre 6 126 € pour l'année scolaire 2019-2020).

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler les participations financières de la commune pour les dépenses scolaires ainsi que pour les frais des activités ski et piscine.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc

Comme chaque année, l'école Jeanne d'Arc sollicite la commune de Vesancy pour sa participation aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'établissement.

Depuis la loi du 26 Juillet 2019 et l'abaissement de l'âge de l'instruction dès 3 ans, la prise en charge de ces dépenses est également obligatoire pour les classes de maternelles.

Pour l'année scolaire 2020-2021, 3 enfants de Vesancy sont scolarisés à l'école Jeanne d'Arc.

Considérant qu'en 2019, le coût des dépenses de fonctionnement pour l'école de Vesancy (hors dépenses de fournitures et d'activités scolaires) est de 187 € par enfant, le montant de la participation dû à l'école Jeanne d'Arc est donc de 561 €.

L'assemblée, à 7 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions, approuve le versement de cette participation à l'école Jeanne d'Arc.

SOCIAL

Participation au Noël des résidents des EHPAD

L'an dernier, le conseil municipal a décidé de participer à hauteur de 30 € (somme proposée par l'établissement) pour les colis de Noël des personnes de Vesancy résidentes en EHPAD à Gex (1 personne) et Divonne (2 personnes).

L'assemblée, à l'unanimité, autorise la commune à participer financièrement à hauteur de 30 € à la confection des colis de Noël aux résidents de Gex et 60 € pour les résidents de Divonne.

PERSONNEL

Poste d'agent d'entretien / choix d'un prestataire de services

Le contrat de l'agent d'entretien arrivant à son terme le 30 janvier 2021, il serait intéressant pour la commune de faire appel à une société de nettoyage qui réalisera, selon un calendrier hebdomadaire, l'entretien des locaux communaux à savoir :

- Les salles de classes, la salle du périscolaire et le préau de la cour de l'école comprenant les toilettes extérieures => 2 fois par semaine ;
- la mairie comprenant le secrétariat, la salle du conseil et les espaces d'accès à savoir la tour et le hall d'entrée => 1 fois par semaine.

Des devis (TTC) ont été demandés à des entreprises afin d'évaluer le coût de ces prestations.

Entreprise	Coût pour mairie	Coût pour école + périscolaire	Total mensuel	Total Annuel	Classement
ATLAS SERVICE	252,00 €	840,00 €	1 092,00 €	13 104,00 €	2
NET SERVICES SARL	300,00 €	1 276,80 €	1 576,80 €	18 921,60 €	3
MDV MULTISERVICES	312,00 €	998,40 €	1 310,40 €	15 724,80 €	1
HYGEA SERVICES	426,00 €	1 611,60 €	2 037,60 €	24 451,20 €	4

A titre de comparaison, ci-dessous les informations sur le coût du poste d'agent d'entretien pour la mairie (coût annuel) :

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

	Année	Salaire net versé	Salaire brut agent	Salaire brut mairie
Coût du poste de l'agent d'entretien	2020	8 665,60 €	10 782,11 €	15 185,08 €
	2019	9 588,42 €	11 930,32 €	16 815,90 €

Plusieurs critères ont été étudiés pour le choix de l'entreprise retenue tels que le prix, le délai d'intervention en cas de demande urgente, la souplesse dans les tâches exceptionnelles demandées. Sur cette base, il est proposé au conseil de sélectionner la société MDV MULTISERVICES.

L'assemblée approuve à 10 voix Pour et 1 voix Contre :

de revoir l'entretien des locaux de la commune par la suppression du poste d'agent d'entretien et la sélection d'une société de nettoyage ;

et choisit l'entreprise MDV Multiservices pour une durée d'un an et autorise le Maire à signer tout devis ou convention nécessaire ;

enfin décide de remettre la question de l'entretien des locaux à l'ordre du jour dans 9 mois.

Tickets restaurant pour le personnel communal

Conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribués indépendamment du grade, de l'emploi et de la manière de servir.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d'action sociale ainsi que les modalités de mise en œuvre de cette action sociale.

Le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses salariés pendant leurs jours de travail.

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer les titres restaurant aux agents de la collectivité selon les conditions générales suivantes :

Octroi d'un chèque par jour de travail effectif comprenant une pause déjeuner ;

Aucun chèque ne sera attribué pour les jours d'absence, quel qu'en soit le motif ;

La valeur faciale du chèque est fixée à 8 € dont 4 € pris en charge par la commune et 4 € à la charge de l'agent ;

Le nombre de chèques dont pourra bénéficier l'agent sera déterminé à terme échu.

Pour les 4 agents que compte la commune, et d'après les calculs, la mise en place de ces titres restaurant coûtera à la Commune environ 2 500 € par an. Cette somme sera inscrite au budget de la commune lors du prochain vote du Budget 2021.

Une convention sera signée avec le groupe Up, enseigne nationale de titres restaurant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de titres restaurant et leurs conditions d'éligibilité présentées ci-dessus, et autorise le maire à signer la convention avec le groupe Up.

CONTRAT

Renouvellement du bail pour les pâturages du Mont à l'EARL HOTELLIER

La commune, depuis des années, a mis à disposition des éleveurs de bovins de la commune des pâturages communaux sous la forme de baux de location sur des périodes de 9 ans renouvelées.

Le bail actuel, signé avec l'EARL HOTELLIER, s'achève le 31 Décembre 2020. Il convient donc de le renouveler.

Pour rappel, la location concerne 10 parcelles cadastrales d'une superficie totale de 101ha 11a 50ca.

Le prix de la location est de 507,56 € indexé selon l'indice national des fermages actualisé chaque année.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de renouveler le bail de location des pâturages du Mont avec l'EARL HOTELLIER pour une période de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029 et selon les conditions tarifaires précitées et autorise le maire à signer le contrat de bail.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

ENVIRONNEMENT

Participation de la commune à « La nuit est belle ! »

« La Nuit est belle ! » est le nom donné à la journée d'extinction de l'éclairage public organisée dans l'ensemble du Grand Genève. Cette opération a été lancée en 2019 par les élus du Grand Genève et a rencontré un franc succès.

Dans les faits, il s'agit pour les communes qui le souhaitent d'éteindre leur éclairage public totalement ou partiellement, pour un soir déterminé, afin de sensibiliser à la lutte contre la pollution lumineuse.

La prochaine édition de cet évènement est programmée le vendredi 21 mai 2021. Il est demandé par le Pôle Métropolitain du Genevois Français une réponse quant à la participation de la commune avant le 1^{er} décembre 2020.

L'assemblée, à l'unanimité approuve la participation de la commune à l'évènement « La Nuit est belle ! ».

DIVERS

Rapport d'observations de la cour des comptes pour Pays de Gex Agglo

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) d'Auvergne Rhône-Alpes a examiné la gestion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex sur les exercices de 2012 à 2017.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport doit être communiqué au conseil municipal.

L'assemblée prend acte du rapport de la Cour des Comptes présenté.

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'onglet « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ



Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play



Devant le constat d'un redoublement de déjections canines sur les chemins de promenade, il est rappelé que les crottes de chiens sont interdites sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants

Par mesure d'hygiène publique et par respect pour les promeneurs, merci de bien vouloir faire le nécessaire.

2021

Meilleurs vœux de santé !



ASSEMBLEE GENERALE

Mercredi 10 mars 2021

De plus amples précisions vous seront communiquées ultérieurement quant à la tenue de l'AG.

En raison de la situation sanitaire,
nous vous tiendrons informer pour les **animations** à venir.

MESSAGE MESSAGE MESSAGE

Jean-François Spyse, notre dévoué facteur, présente tous ses meilleurs vœux aux habitants de Vesancy.

Lors de sa tournée hebdomadaire le lundi, mardi, vendredi et samedi Jean-François peut, sur demande, vendre des timbres et prendre des envois postaux.

Tél : 06 79 07 16 79.





SORTIE RAQUETTE NOCTURNE

Samedi 6 février 2021

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 2 février 2021

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Samedi 10 avril 2021

En raison de la situation sanitaire,
nous vous tiendrons informer quant à la maintenance de ces activités
et dans l'affirmative des précisions vous seront communiquées ultérieurement

De l'utilité des chauves-souris



Les chauves-souris font partie de l'ordre des chiroptères. Ce sont les seuls mammifères à pouvoir vraiment voler. Elles sont nocturnes et sont capables en une nuit d'été de manger l'équivalent de la moitié de leur poids en insectes et notamment en moustiques. Elles occupent une place essentielle dans les écosystèmes à travers la réduction des ravageurs en agriculture (papillons de nuit...) et en foresterie (processionnaires du Pin...). Elles jouent un rôle d'insecticide naturel et gratuit.

Bien qu'elles aient une longévité exceptionnelle, compte tenu de leur petite taille, on estime avoir perdu les 3/4 des populations depuis les années 50. Cela est dû à l'utilisation des pesticides, la suppression des haies, le traitement des charpentes, la spécificité des besoins en gîtes, le faible taux de reproduction...

Au niveau international, européen et national, les chauves-souris, en tant qu'espèce menacée bénéficie d'un régime de protection total. En France, un plan national (PNAC) a été initié dont l'objectif est, en plus de la protection, la conservation des 34 espèces de chauves-souris sur le territoire français métropolitain.

Les chauves-souris sont inoffensives et ne provoquent aucun dégât sur les lieux qu'elles fréquentent. Elles n'ont certes pas gagné de concours de beauté mais elles ont des mœurs étonnantes comme de voler avec leurs mains, de voir dans le noir absolu et de se réunir entre femelles dans des nurseries pour élever les jeunes.

À nous donc, de changer de regard sur ces mammifères, de respecter leur milieu de vie (grenier, cave ou trou d'arbre...).

Favoriser leur présence, c'est contribuer au rôle primordial qu'elle jouent dans l'équilibre de la faune et de la flore.

MONIQUE MUGNIER

C'est à l'EHPAD du Crêt de la Neige de Divonne que, le mercredi 29 avril dernier, Monique MUGNIER a fêté son **quatre-vingt-dixième anniversaire** entourée de ses trois fils : Daniel, Bernard et Pascal.

Pour l'occasion, l'EHPAD avait légèrement desserré son dispositif de confinement afin de permettre ce moment de joie et de retrouvailles.

Cet anniversaire prenait une portée symbolique bien particulière, non seulement à cause du contexte général de pandémie, mais par son caractère plutôt improbable.

En effet, affaiblie par un rhume mal soigné, très attristée par le décès de sa belle sœur Madeleine, Monique avait été hospitalisée en urgence, fin janvier, aux soins intensifs de l'hôpital de Saint Julien-en-Genevois. Victime d'une méchante pneumonie et d'un choc septique sévère, le pronostic des médecins, à son arrivée et dans les jours qui suivirent, était plus que réservé.

C'était sans compter sur les capacités de résilience de Monique, du soutien et de l'entourage de ses proches, de la vie saine qu'elle avait menée dans son village depuis l'enfance, ainsi que des excellents soins prodigués par l'équipe médicale...

Aujourd'hui, toutes ces épreuves ne sont qu'un mauvais souvenir et nous sommes chaleureusement reconnaissants envers toutes celles et tous ceux (soignant(e)s, parent(e)s, ami(e)s, résident(e)s) qui ont permis que notre maman aille de mieux en mieux et retrouve son sourire et sa joie de vivre : Bon Anniversaire Maman !



MARIE-LOUISE BEAUDET

***Mme Marie-Louise Baudet née Hotellier,
a fêté le 1^{er} août 2020 ses 90 ans.***

Toutes ces années accumulées méritent le plus grand des honneurs.

Native de Vesancy, issue d'une famille qui comptait 12 enfants, Madame Baudet, quand elle parle de son enfance, c'est avec un profond respect pour ses parents qui ont su leur donner les vraies valeurs de la vie.

Pour élever cette belle fratrie le papa cultivait la terre et exploitait le bois.

Avec une grande gentillesse, elle nous montre les photographies de son enfance et plus particulièrement celle de son cadeau d'anniversaire pour ses 20 ans, un vélo.

« Dans mon enfance, j'habitais en haut du village nous précise-t-elle et depuis mon mariage j'habite en bas du village, le voyage ne fut pas très long. »

De son union avec Roger Baudet naquirent cinq enfants et 12 petits-enfants qui sont venus combler leur vie de famille.

Au nom de la municipalité de Vesancy, nous vous souhaitons encore de longues années de bonheur et que le reste du voyage soit une belle promenade ensoleillée.



YVETTE DUCRET



Yvette Pachoud a vu le jour, le 16 décembre 1930 à Saint-Jean de Gonville. Elle est la deuxième d'une fratrie de cinq filles. À la naissance des jumelles Rose et Marguerite, ses grands parents la prendront chez eux à Gex la Ville. Plus grande, elle ira travailler à la lapidairerie Arbez de Gex, jusqu'à son mariage à Vesancy, en 1952, avec Jean Ducret. En tant qu'employé de mairie, ils étaient logés à la cure.



De cette union naîtront 4 enfants : Maryse, Nelly, Eliane et Christian. Dès qu'ils furent en âge d'aller à l'école, Yvette s'employa à la garde d'enfants du village.

A la retraite de son mari, après avoir rénover une ancienne grange familiale, ils y vécurent tous les deux jusqu'au décès de Jean en 2004.

Yvette est une femme active qui, jusqu'à l'année dernière, entretenait sa forme en faisant tous les jours de longues promenades. C'est aussi une grande lectrice qui dévorait les livres de la bibliothèque municipale. Très sociable, c'était une assidue du CLAV le lundi aux cartes et elle aime toujours jouer au scrabble. Pendant quelques années, elle rendit service en ouvrant et fermant quotidiennement la porte de l'église.

Depuis un an, elle a rejoint l'EPAD de Divonne où elle se sent plus sécurisée. Mais malgré les mesures sanitaires actuelles où elle ne peut voir ses proches, elle peut être assurée que sa grande famille (huit petits-enfants et treize arrière-petits-enfants) redoublent d'affection en pensant à elle.

Que ce nouvel an soit l'occasion de lui adresser tous nos meilleurs vœux de santé pour 2021 !



HOMMAGE



Nous avons appris, courant novembre, le décès aux USA, de M. Darwin CURTIS, âgé de 94 ans, ressortissant américain qui vécut avec sa famille à Vesancy de 1971 à 1983, dans leur maison « La Ruche ».

Tous ceux qui l'ont côtoyé, ne peuvent oublier, ce grand monsieur, toujours très avenant, prenant part avec son épouse, avec beaucoup d'attention et de délicatesse aux évènements du village et de leurs voisins.

Tous les enfants de Vesancy étaient invités, chaque mercredi d'été, à venir profiter de leur piscine, sous la surveillance étroite de Mme CURTIS. Pour nombre d'entre eux, ce furent la découverte de la natation et un moment de joie qu'ils appréciaient. Il suffisait de voir leur impatience, devant le portail du Chemin de la Charbonnière.

A sa famille et à ses amis, LES VESANCIENS attristés garderont fidèlement son souvenir et ils leurs présentent leurs sincères condoléances.

À tous ceux qui voudraient honorer le souvenir et la mémoire et M. et Mme CURTIS, un don peut être fait à l'Ecole de Vesancy, en adressant leur chèque à :

Mairie de VESANCY - 01170 VESANCY

Chèque établi à l'ordre de « TRESOR PUBLIC », avec la mention, pour l'École de VESANCY, en mémoire de M. et Mme CURTIS



Les enfants du village à la piscine des Curtis dans les années 70

DARWIN CURTIS

Une vie exceptionnelle

Dar Curtis a d'abord servi son pays dans la marine marchande américaine pendant la deuxième guerre mondiale. Fraichement diplômé de l'université de Princeton, il fut recruté par le Département d'État en 1948. Il épousa Ann Warren Kingman l'année suivante, l'adorant jusqu'à son décès en 1993.

Ils eurent trois fils, Randall, John et Stephen, et une fille, Lee. La famille Curtis a accompagné Dar dans toutes ses affectations professionnelles en Grèce, au Vietnam, à Washington, en Algérie et en France, et cela tout au long d'une carrière de 40 ans.

Dar prit sa retraite à Chevy Chase, dans l'état de Maryland, en 1983 et toutes les années suivantes explora d'autres moyens de contribuer à la société pendant qu'il soignait sa femme bien aimée.

Utilisant ses vastes connaissances acquises après des années travaillant en Asie et en Afrique, Dar est devenu un champion et soutien infatigable de la cuisine solaire en tant que moyen de combattre les problèmes résultants de l'utilisation de bois de chauffage et du charbon de bois pour cuisiner dans de très nombreuses parties du monde en développement. Ces problèmes incluent les violences faites aux femmes lorsqu'elles se risquent à aller chercher du bois, les maladies respiratoires dont elles souffrent en raison de l'utilisation de bois ou autres combustibles pour cuisiner, et la déforestation.



En 1991, il publia une analyse détaillée du potentiel de la cuisine solaire au niveau mondial. En 1998, avec sa chère amie Louise Meyer et la regrettée Barbara Knudson, il a fondé l'association à but non lucratif, Solar Household Energy, Inc. (SHE). Son but était de mobiliser et de mettre en œuvre le potentiel de la cuisine solaire pour améliorer les conditions sociales, économiques et écologiques dans les endroits bien ensoleillés autour du monde.

Dar ne fut pas seulement un avocat et un champion. Utilisant ses dessins, des ingénieurs du Centre pour l'Énergie Solaire de l'Université de Floride mirent au point un four solaire, baptisé HotPot, pouvant être fabriqué et distribué pour USD\$27. En 2004, Dar trouva un établissement pour le produire au Mexique.

Dar a aussi écrit des livres sur une grand nombre de sujets dont "The Rumseian Experiment", sur l'invention du bateau à vapeur; "Up: First Flight", décrivant l'invention de la montgolfière; "Return and Remembrance", un témoignage direct sur le 50^{ème} anniversaire du débarquement en Normandie ; et ses mémoires / son autobiographie fascinante(s), "My Lucky Life".

En 1995, Dar a retrouvé Lindsay Makepeace sa petite amie de lycée lors de la 50^{ème} réunion des anciens élèves. Lindsay, artiste renommée, est restée sa compagne affectueuse jusqu'à sa mort en 2015. Les liens solides entre leurs deux familles leur survivront.

Dar est allé vivre à Fox Hill à Bethesda au Maryland en 2018 où il commença tout de suite à apprécier et à se lier avec les autres résidents, sentiments partagés par ces derniers.

En tant qu'enfant unique, Dar tenait particulièrement à sa famille et éprouvait un très grand plaisir à rassembler les Curtis du monde entier pour des réunions familiales régulières. Son enthousiasme et la joie qu'il ressentait pour toutes les générations encourageaient des liens rarement trouvés dans une si grande famille répandue à travers le monde.

Il laisse dans un deuil profond ses enfants, ses belles-filles Caroline et Denise, sa chère cousine Mieke, son fils adoptif officieux Morand, ses petits-fils Matthew, Nicholas, Simon, Thomas, Ethan, William et John, sa petite-fille, Laura et neuf arrière-petits-enfants.

Lee Curtis

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Art et mathématiques

Pour savoir se repérer sur un quadrillage, en art nous avons inventé des dessins en pixel-art ou nous avons recopié des modèles de pixel-art que nous avons cherchés sur internet.

Axel CE1. Camille. F CE2.

Sciences

En sciences, nous avons découvert l'histoire de l'univers depuis le Big bang

Nous avons vu aussi la formation des planètes, la génération du soleil et du système solaire, les planétoïdes et les astéroïdes.

Lecture de romans

Pendant les vacances, sauf celle d'été, nous choisissons un roman de notre niveau.

À la rentrée, après avoir lu notre roman, chacun à notre tour, nous le présentons et répondons aux remarques des autres.

Néo CM1 et Camille G. CM2

Des dictées bilingues

Depuis le début de l'année. Nous avons fait 4 dictées : une par mois.

Nous les imaginons par rapport à nos leçons et elles sont en 2 langues : en français et en anglais.

Nos dictées sont multi-niveaux du CE1 au niveau collège.

Certaines sont faciles mais il y a aussi des dictées dures avec des mots pièges.

+ niveau Pour vous désaltérer, je vais vous préparer une boisson fraîche To quench your thirst, I am going to prepare for you a fresh drink with :

- six belles tomates cerises bien rouges mixées,
- du jus de mangue,
- et une touche de piment d'Espelette.

- six beautiful red cherry tomatoes mixed,
- some mango juice,
- and a touch of Espelette pepper.

Extrait dictée de fin de 2e période 2020-2021

Alicia CE2 et Rose CE1

De la conjugaison bilingue tous les jours

Depuis le début de l'année scolaire, nous avons appris ou revu le présent, le futur, l'imparfait, le participe présent, le présent d'action, le futur proche et le passé composé.

Et nous le faisons en anglais également. Chaque année, nous apprenons un peu plus que les niveaux d'avant. Nous travaillons tous ensemble. Ça commence du niveau CE1 et ça va jusqu'au niveau collège.

Éloi CM1 Maximilien CM1

Histoire et préhistoire

Cher lecteur, nous allons vous dire ce qu'on fait en Histoire.

Nous avons commencé par l'espace, après les dinosaures et puis les premiers singes et les hommes de Cro-Magnon.

Maintenant, nous connaissons plein d'espèces d'hommes : Homo Habilis, Homo sapiens, Homo Erectus, etc..

C'est génial car nous apprenons plein de choses à savoir comme la découverte du feu et tellement d'autres trucs impressionnants et épatants.

Nous avons ainsi appris plein de choses sur la Préhistoire.

Neela et Ina CM1

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Un peu de programmation avec Robotprog

Nous allons vous parler du but de ce programme : Robotprog est un robot qu'on peut programmer avec des blocs comme A-> avancer, TG -> tourner à gauche, TD -> tourner à droite et on peut aussi demander au robot de se poser des questions (bloc test) et plein d'autres choses encore (boucle, sous-programme...).

On fait aussi des programmes-défis : programmer pour aller dans un coin ou encore brancher le robot pour le charger et encore aller devant un mur etc...

Après, pour les comparer, on fait des matchs de robot avec nos programmes.

Zayd CE1 et Amir CE2

Balade dans la neige

Le jeudi 10 décembre, nous sommes allés nous balader dans la neige à la chapelle avec les petits. Les petits étaient plus bas et nous, plus haut (pour ne pas mélanger les 2 classes).

Nous sommes montés dans des arbres, nous nous sommes amusés dans ces arbres.

Les arbres étaient couchés à terre. Nous avons fait une bataille de boules de neige.

Pierre CE1, Nayeli CM1



Neige et changement climatique

D'après les photos avec les anciens élèves, il y avait, beaucoup plus de neige.

Donc il pouvait plus jouer dans la neige à l'école.

Cette année, à Noël, il n'y aura pas comme autrefois, beaucoup de neige.

Isalyne CM2 et Cassis CE1



Hiver 1999-2000

Chou-fleur mimosa

Ingrédients

1 gros chou-fleur
2 œufs
2 échalotes
1/4 botte de persil plat
Gros sel



Pour la vinaigrette

1 cuillère à soupe de moutarde
2 cuillères à soupe de vinaigre de cidre ou de vin
8 cuillères à soupe d'huile de pépins de raisins
1 cuillères à soupe d'eau
Sel gris fin, poivre du moulin



Portez une grande casserole d'eau avec le gros sel à ébullition.

Débarrassez le chou-fleur de ses feuilles et laissez-le tremper dans un saladier d'eau vinaigrée pendant 5 minutes. Lorsque l'eau bout, plongez le chou-fleur entier et comptez 20 minutes de cuisson à frémissements.

Retournez le chou-fleur à mi-cuisson. Egouttez et laissez refroidir.

Pendant ce temps, faites cuire les œufs durs, 9 minutes dans une eau bouillante salée.

Refroidissez-les, écalez-les et hachez-les grossièrement.

Dans un bol, mélangez les ingrédients de la vinaigrette. Epluchez et ciselez les échalotes. Hachez grossièrement le persil.

Dressez le chou-fleur au centre de votre plat. Nappez de vinaigrette puis saupoudrez d'échalotes ciselées. Ajoutez les œufs et le persil. Dégustez.

Recette délicieuse et légère de Joëlle Mugnier